



5 - Administration générale

**Autorisation au président de souscrire
un emprunt de type "Schuldschein"**

Rapport n° CG/2012/48

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée la délégation au Président du Conseil Général de la faculté de souscrire un emprunt de type Schuldschein.

L'intérêt de souscrire ce type d'emprunt s'inscrit dans le contexte actuel de raréfaction du crédit et dans une politique de gestion optimisée des coûts de la dette départementale. La bonne notation du Département par l'agence Fitch permet ainsi une diversification des sources de financement à la fois sûre et performante dès 2012.

Un contexte de raréfaction du crédit

Lors de ces derniers mois, le Conseil Général du Bas-Rhin, comme l'ensemble des collectivités territoriales, a constaté un double phénomène :

- un accroissement des marges bancaires ;
- une raréfaction de la liquidité bancaire. Certaines banques très actives précédemment sur le marché des collectivités locales ne sont plus capables de répondre aux consultations du Département ou alors sur une partie seulement des montants demandés.

Dans ce contexte, il est pertinent pour le Département de pouvoir diversifier ses sources de financement. C'est dans l'optique de pouvoir se financer sur les marchés financiers par des émissions obligataires que le Département s'est fait noter, en juin 2012, par l'agence FITCH RATING'S, laquelle a attribué au Département la note long terme "AA". La première émission obligataire pourrait avoir lieu en 2013.

Financement des investissements de 2012

Lors de la campagne d'emprunt lancée au début de l'année 2012, la réponse la plus importante (25 M€) et la plus intéressante financièrement est venue d'une banque allemande, la Saar LandesBank.

Lors de la seconde campagne d'emprunt destinée à boucler le plan de financement 2012 et lancée en juillet, l'offre la plus intéressante est un « Schuldschein » de la part de la banque Helaba. Il s'agit d'un produit à mi-chemin entre un emprunt bancaire classique et un emprunt obligataire : le titre de créance est en effet détenu par un investisseur allemand. Par ailleurs, le droit applicable est le droit allemand ; la langue du contrat est le français.

Le Schuldschein est un produit offrant à la fois sécurité et performance financière. Le taux d'emprunt est fixe. Il s'agit d'un des produits de financement les plus classiques aussi bien de l'Etat allemand que des *Länder*. Il est utilisé par les collectivités de plusieurs pays européens et représente une des voies d'avenir pour le financement des collectivités françaises.

Grâce à sa bonne notation financière, le Département bénéficie d'une proposition avantageuse de la part de la banque Helaba. Aux conditions actuelles du marché, le gain pour le Département est de l'ordre de 1 650 000 € sur 10 ans par rapport aux propositions reçues de la part des banques françaises.

La fiche des conditions financières figure en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général décide de déléguer à son Président le pouvoir de signer un contrat d'emprunt de type "Schuldschein", instrument à mi-chemin entre un emprunt bancaire classique et un emprunt obligataire se caractérisant par sa double nature de crédit bancaire et de titre de créance négociable, proposé par la banque Helaba selon les caractéristiques décrites dans la fiche des conditions financières indicatives annexée à la délibération, pour un montant maximum de 20 M€, à taux fixe, sur une ou plusieurs durées pouvant aller jusqu'à 15 ans, selon un mode de remboursement in fine ou amortissable. La banque Helaba percevra une commission d'un montant maximum de 150 000 €.

Strasbourg, le 05/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL